

CHANGEMENT DE PROCEDURE POUR LES ANIMAUX A PARTIR DU 01.01.2012

*A partir du 01.01.2012 la procedure de contrôle des animaux change
(chiens, chats et furets).*

Voici ce qu'il faut retenir

Pour les animaux des pays membres de l'EU ainsi que les pays non EU mais approuvés.

1. L animal doit posséder un passeport veterinaire.

2. L animal doit posséder une microchip
3. Apres l implantation de la microchip, l animal doit etre vaccine contre la rage

Si c est la premiere vaccination, il faut attendre 21 jours avant de voyager.
Si il s agit d un rappel, la periode d attente de 21 jours de s applique pas.
4. Le test sanguin n est plus a faire.
5. Le traitement TICK n est plus a faire
6. Le traitement TAPEWORM (Echinococcus) n est obligatoire plus que pour les chiens.
Sa duree est etendue, on doit toujours le faire au minimum 24h avant le voyage mais valable jusqu a 5 jours.

NB : *Listes des pays concernes (membres de l'EU) :*

Allemagne / Autriche / Acores / Balears / Belgique / Bulgarie / Canaries / Ceuta / Chypre / Danemark / Espagne / Estonie / Iles Feroes / Finlande / France (y compris les DOM / TOM) / Gibraltar / Grece / Groenland / Hongrie / Irlande / Italie / Lettonie / Lituanie / Luxembourg / Madere / Malte / Melilla / Pays-Bas / Pologne / Portugal / Rep. Tchèque / Roumanie / Slovaquie / Slovenie / Suede.

Pays non Eu mais approuves :

Andorre / Antigua & Barbades / Argentine / Aruba / Australie / Barhein / Barbados / Bielorussie Bermudes / Bosnie-Herzegovine / Canada / Chile / Croatie / Emirats Arabes Unis / Hawaï / Hong Kong / Islande / Jamaïca / Japon / Liechtenstein / Malaisie / Mexico / Monaco / Nouvelle- Caledonie / Nouvelle Zelande / Norvege / Polynesie Francaise / Russie / San Marin / Singapoure Saint Helene / Saints Kitts & Nevis / Sainte Lucie / Saint Pierre et Miquelon / Saint Vincent et les Iles Grenadines / Suisse / Taiwan / Trinidad et Tobago / USA / Vanuatu / Vatican / Wallis & Futuna / Ile de l Ascension / Ile de Guam / Ile de Curacao / Ile de Montserrat / Ile de Saint Martin / Iles Vierges Britaniques / Iles Cayman / Iles Falkland / Ile Maurice / Iles Fidji

Pour les animaux provenant d'autres pays que ceux listés ci-dessus

1. L animal doit posséder un passeport veterinaire.
 2. L animal doit posséder une microchip.
 3. Apres l implantation de la microchip, l animal doit etre vaccine contre la rage.
 4. Le test sanguin doit etre fait, et il doit etre fait au moins 3 mois avant de voyager.
 5. Le traitement TICK n est plus a faire.
 6. Le traitement TAPEWORM (Echinococcus) n est obligatoire plus que pour les chiens. Sa duree est etendue, on doit toujours le faire au minimum 24h avant le voyage mais valable jusqu a 5 jours.
-